

Nombre de conseillers
En exercice : 18
QUORUM : 10
Absents non excusés : 0
Excusés : 5
Dont pouvoirs : 2
Présents : 13
Votants : 15
Secrétaire de séance :
COTE Catherine
Convocation :
04/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 09 septembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de AUCHAY-SUR-VENDEE se sont réunis en session ordinaire, au lieu ordinaire de leur séance, sous la Présidence de Dominique GATINEAU, Maire.

Présents :

Dominique GATINEAU, Pierre-Yves HIDREAU, Sylvia SUIRE, Michel HÉRAUD, Catherine COTE, Marie-Claude TRICHET, Bruno DEBORDE, Aurélien LEFRÈRE, Didier PEUAUD, Alain DRAPEAU, Valérie DIDELOT, Olivier LIGER, Yorgos DAVID

Absent /Excusé :

Joël PIZON qui a donné pouvoir à Michel Héraud
Marie-Jo TURBÉ qui a donné pouvoir à Dominique GATINEAU
Myriam MARTINEAU
Gwenaëlle BAUDRY
Evelyne ARNAUD

Absent non excusé :

2025-09-01- DELIBERATION DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Madame Catherine COTE est désignée secrétaire de séance.

2025-09-02- DELIBERATION APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUILLET 2025

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 JUILLET 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 22/07/2025**

2025-09-03- DELIBERATION ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors du conseil municipal du 22 juillet 2025, par délibération 2025-07-07, la commune a rejeté l'admission en non-valeur de la somme de 2 802.52 € correspondant au solde de la facturation des travaux initiaux de 5118.88 € pour un bien menaçant péril.

Le trésorier général informe que la somme est prescrite depuis 2017 (titre initial n° 34 de 2013).

La personne facturée est décédée et le notaire gestionnaire de la succession, Maître Chaumont, n'a aucun fonds qui aurait permis de solder ce compte.

Pour autant la commune a bien comptabilisé à l'époque 5 118.88 € dans ses recettes tandis que seulement 2316.36 € ont pu être recouvrés.

La sincérité budgétaire implique que cela devrait être corrigé par une admission en non-valeur de 2802.52 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 0 Voix POUR, 13 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :



- **REFUSE l'admission en non-valeur de 2 802.52€ somme prescrite correspondant au solde de la facturation des travaux initiaux de 5 118.88€ pour un bien menaçant péril. Sur le titre initial n° 34 de 2013, la somme de 2 316.36 € a été recouvrée sur la somme de 5 118.88€ comptabilisée dans les recettes.**

2025-09-04- DELIBERATION SYDEV PRESTATION POUR ABRI-BUS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux pour Abris-bus Route de la Maison Neuve – Chaix, Monsieur le Maire présente au conseil l'estimatif pour intervention du Sydev.

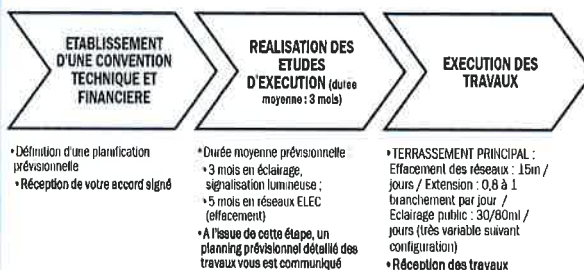
Coût de l'intervention : 5 393 € HT – 6 472 € TTC
Participation du Sydev : 1 617 €
Reste à charge commune : 3 776 €

Thème	Description	Qté	Montant total H.T.	Montant total T.T.C.	Base Participation	Taux de participation du Demandeur	Participation du SyDEV	Participation du demandeur
Eclairage public	Réalisation d'une étude d'exécution pour la création d'un réseau souterrain éclairage public neuf y compris démarche administrative préalable à l'exécution des travaux	1.00 forfait	742 €	891 €	742 €	70%	222 €	520 €
Eclairage public	Création d'un réseau souterrain d'éclairage public comprenant l'exécution des terrassements, réfections et raccordements	40.00 ml	3 226 €	3 871 €	3 226 €	70%	968 €	2 258 €
Eclairage public	Repérage des réseaux existants par marquage au sol	1.00 forfait	162 €	194 €	162 €	70%	49 €	113 €
Eclairage public	Géoréférencement des ouvrages d'éclairage public créés	1.00 forfait	344 €	413 €	344 €	70%	103 €	241 €
Eclairage public	Création ou modification de commande d'alimentation de l'ouvrage d'éclairage	1.00 u	185 €	222 €	185 €	70%	55 €	130 €
Eclairage public	Fourniture et déroulage des câbles en souterrain pour l'alimentation des foyers lumineux neufs	55.00 ml	734 €	881 €	734 €	70%	220 €	514 €
TOTAL								3 776 €

Synthèse des montants par nature des réseaux à construire

Thème	Participation estimée du demandeur
Réseau électrique	0 €
Dépose réseau électricité	0 €
Infrastructure de Communications Electroniques - Réseau	0 €
Infrastructure de Communications Electroniques - Branchements	0 €
Eclairage public - Réseau	3 776,00
Eclairage public - Matériel	0 €
Surfargœur Gaz	0 €
Prestations accessoires - Réseau	0 €
Prestations accessoires - Matériel	0 €
Total	3 776,00

A réception de votre accord, suivant la disponibilité des crédits budgétaires du SYDEV, voici les principales étapes de l'opération :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **ACCEPTE** la proposition du SYDEV telle que présentée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette décision ainsi que la convention à venir relative à cette opération.

2025-09-05- DELIBERATION	PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA CCPFV
---------------------------------	---

Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif de la CCPFV

Le conseil prend acte

2025-09-06- DELIBERATION	AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL, 28 ROUTE DE FONTAINES
---------------------------------	---

Rapporteur Monsieur le Maire

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de Mme Mathilde Soulet, infirmière libérale installée depuis 2023, dans le local communal, 28 route de Fontaines, sollicitant l'autorisation d'associer l'installation d'une consœur, infirmière libérale, Madame Mélanie DEGUILLE, infirmière libérale (numéro Adeli 85 6419080).

Le local jouxtant la salle des associations répond aux normes exigées pour les ERP.

La mairie se charge de contacter l'ordre des infirmiers afin d'obtenir des éléments complémentaires concernant Madame Mélanie DEGUILLE.

Dans l'attente des réponses attendues, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette mise à disposition, et propose au conseil de fixer le montant de la redevance d'occupation qui sera fixée par avenant à la convention de mise à disposition du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE et si légalement rien ne s'y oppose :

- **ACCEPTE**, de mettre à disposition le local jouxtant la salle des associations pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois en tacite reconduction, aux deux infirmières, Madame Soulet et Madame Mélanie DEGUILLE ;
- **FIXE** le prix de la location à 100 par mois ;
- **DIT** que les modalités de mise à disposition seront reprises dans un avenant à la convention de mise à disposition du local communal situé 28 route de Fontaines ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Présentation rapport sur les églises

Devis OCE lotissement

Devis tapis de sol

Devis 3 tablettes pour les cantines et la garderie

Transport solidaire

Réunion publique le 23 octobre 18h30 concernant le sens de circulation dans le centre bourg de Chaix

Demande changement nom de rue par un habitant

Validé par le conseil municipal le 09/09/2025

Le Maire



